

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur

NOR : AFSZ1330047A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 28 février 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé (membre nommé au titre du *c* du 1^o de l'article D. 1432-15-I, représentant de l'État), au lieu de : « M. Paul MOURIER, préfet du VAR », lire : « Le préfet du Var ».

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé (membres nommés au titre du *a* du 2^o de l'article D. 1432-15-I, membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie), au lieu de : « Mme Michel VIGUIER », lire : « Mme Michèle VIGUIER ».

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé (membres nommés au titre du *b* du 2^o de l'article D. 1432-15-I, membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie), au lieu de : « M. Edmond POULARS », lire : « M. Edmond POULARD ».

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé (membres nommés au titre du *b* du 4^o de l'article D. 1432-15-I, membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie), au lieu de : « M. Claude HUGUES », lire : « Mme Claude HUGUES ».

Dans l'article 2 de l'arrêté susvisé (membres avec voix consultative, en qualité de représentant du personnel, désignés par le comité d'agence), au lieu de : « M. GRANDEL DE SOLIGNAC et M. KAPLANSKI », lire : « M. Dominique GRANDEL DE SOLIGNAC et M. Georges KAPLANSKI ».

Article 2

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Au titre du *b* du 2^o de l'article D. 1432-15-I (représentants des collectivités territoriales) : M. Philippe NEMBI, titulaire, désigné par l'Union professionnelle artisanale, en remplacement de M. Jean-Pierre GALVEZ.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1^{er} février 2013.

MARISOL TOURAINE